

S.A. LeGuide.Com
Société Anonyme au capital de 1 673 914,50 €uros
Siège social : 4, rue d'Enghien
75010 PARIS

Rapport Spécial rectificatif du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport rectificatif sur les conventions réglementées.

1 - CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - Nature et objet : Avenant au contrat de travail

Mandataire concerné : Corinne LEJBOWICZ

Une indemnité transactionnelle de 100 000 €uros sera versée à Madame Corinne LEJBOWICZ dans le cadre de l'avenant à son contrat de travail en cas de licenciement.

(Conseil d'Administration du 5 septembre 2007)

2 - CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Nature et objet : Convention de sous-location d'un bureau

Mandataire concerné : Monsieur Michaël COPSIDAS

Modalités : Depuis le début de l'exercice, la société sous-loue à la S.A.R.L. ECOGESTE un bureau. Le montant comptabilisé en produits d'exploitation sur l'exercice s'élève à 3 202 €uros.

Nature et objet : Conseils en organisation et en stratégie

Mandataire concerné : Monsieur Patrice MAGNARD, jusqu'au 11 mai 2007, date de la démission de son mandat d'administrateur.

Modalités : Depuis février 2005, la société bénéficie de la part de Monsieur Patrice MAGNARD de prestations qui sont facturées mensuellement, et qui se sont élevées à 11 500 €uros sur l'exercice.

Fait à ANGERS, le 12 avril 2008

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet BECOUZE et Associés


F. FAUCHER
Associée